

## LA LOI DU LOW COST

# SOIR 3, LE JT DES COUCHE-TARD MENACÉ

L'annonce a suscité l'émoi des journalistes et techniciens : Soir 3, bulletin vieux de quarante ans, pourrait bientôt disparaître. Le 14 mars, une réunion entre la direction de France Télévisions et les cadres du journal télévisé a confirmé une opposition frontale entre les dirigeants du groupe audiovisuel public, désireux de transférer Soir 3 sur France Info, et les défenseurs de l'émission, soutenus à la fois par la société des journalistes de France 3 et les syndicats. Ces derniers craignent qu'il ne s'agisse de la première étape d'un démantèlement de l'information nationale sur France 3.

Officiellement, l'horaire fluctuant du journal, dépendant de la fin des programmes du soir, serait la cause de cette relégation sur le canal 27 de la TNT, dédié à l'information en continu. Selon plusieurs sources internes, la direction de France Télé, qui vise 2 000 départs

volontaires au sein du groupe d'ici à 2022, espère en réalité faire d'une pierre deux coups. D'une part, le transfert permettrait de réduire le coût du journal télévisé, dont la version low cost, produite sur France Info, ne serait plus que rediffusée sur France 3. D'autre part, les audiences de la chaîne info, toujours balbutiantes après deux ans et demi d'existence, seraient dynamisées.

En 2018, le rythme de croisière du Soir 3, rendez-vous d'information « populaire et accessible », selon ses journalistes, avoisinait les 585 000 téléspectateurs. En comparaison, la moyenne du canal 27 s'inscrit plutôt autour des 30 000 téléspectateurs. Rien ne prouve que l'Audimat fonctionne selon le principe des vases communicants. En revanche, requinquer France Info revêt une dimension politique pour la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte, dont la chaîne est le bébé. ■ LOUIS NADAU

## SABRE AU CLAIR

# LA ROULETABILLE INSOUMISE

Il fut un temps où Aude Lancelin, successivement rédactrice au *Nouvel Observateur*, directrice adjointe de *Marianne* puis de *l'Obs*, avant de devenir aujourd'hui la patronne de la chaîne Web Le Média, ne détestait pas Alain Finkielkraut. En 2011, dans les colonnes de ce journal, elle le qualifiait de philosophe et l'interviewait aimablement sur l'amour. Trois ans plus tard, à l'occasion de sa réception à l'Académie française, l'estime avait déjà baissé d'un cran : le « philosophe » l'était entre guillemets et son ouvrage *l'Identité malheureuse* était qualifié de « *feel good book réactionnaire* ». Quand récemment Finkielkraut est durement insulté par un « gilet jaune » islamiste (« *sioniste de merde* »), Aude Lancelin bondit sur Twitter non pour condamner mais pour préciser que personne n'a entendu « sale juif ». Mais le meilleur est à venir : à peine le sang des victimes de Christchurch est-il sec que la Rouletabille insoumise tweete again avoir trouvé les « vrais » coupables : Renaud Camus et, pour la route, ce bon vieux « Finky », bombardé désormais « exportateur d'idéologie criminelle »... Prochaine étape ? ■ ALAIN LÉAUTHIER

## LE PIÈGE DES MOTS

PAR HENRI PENA-RUIZ\*

# Encadrement scolaire : une neutralité salutaire

Qu'est-ce que l'école publique et laïque ? « *Le lieu où l'on apprend ce que l'on ignore, pour pouvoir, le moment venu, se passer de maître* » (1). Qu'est-ce qu'un voyage scolaire ? Un acte qui participe au travail émancipateur de l'école et doit donc se faire dans un esprit laïque. C'est la neutralité de tenue et de propos qui protège les élèves, vulnérables, de tout prosélytisme direct ou indirect. Cette neutralité vaut égal respect des familles, que leurs convictions soient religieuses, athées ou agnostiques. Dans le contexte du « creuset français » (2), elle confère à l'école laïque une portée universaliste, aussi bonne pour les croyants que pour les athées, aujourd'hui à parts égales en France.

Imagine-t-on pour encadrer une sortie scolaire un parent avec un tee-shirt portant l'inscription « Humaniste athée » ? Des familles de foi musulmane, catholique ou israélite seraient choquées. Imagine-t-on une personne portant kippa, voile ou croix charismatique ? Des familles athées ou agnostiques seraient choquées. Un tel raisonnement se situe d'un point de vue universaliste et ne cible aucune conviction particulière. « *Agis de telle façon que tu puisses ériger la règle de ton action en loi universelle, donc acceptable par tous* » (3). En somme, ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse. La déontologie laïque est la meilleure garantie pour tous les élèves et leurs familles.

Etrangement, le Conseil d'Etat définit un parent d'élève qui veut encadrer un voyage scolaire comme un simple « usager » de l'école. Pourtant, encadrer, ce n'est pas recevoir passivement une prestation, mais jouer un rôle actif par rapport aux enfants des autres parents. Ceux-là méritent, eux aussi, le respect de leurs convictions spirituelles. C'est la fonction remplie qui compte, avec sa déontologie, et non le lien de parenté. Seule la neutralité garantit simultanément aux familles croyantes et aux familles athées que leurs enfants sont à l'abri de tout prosélytisme contraire à leurs convictions. Rendre le droit moins ambigu serait salutaire. ■

\* Ancien membre de la commission Stasi sur le principe de laïcité.

(1) *L'École ou le loisir de penser*, de Jacques Muglioni, Minerve.

(2) *Le Creuset français. Histoire de l'immigration*, de Gérard Noiriel, Seuil.

(3) *Fondements de la métaphysique des mœurs*, d'Emmanuel Kant, Hachette/BNF.